



Rythmes Scolaires STOP !!! La pagaille a assez duré...

Le SNUipp-FSU.28 entend poursuivre son combat pour une remise à plat complète du décret sur les rythmes scolaires sur le fond comme sur la forme.

En 2008, la réforme des rythmes initiée par Darcos a conduit à la suppression de deux heures d'enseignements pour tous les élèves, et la mise en place de « l'aide personnalisée » pour certains élèves, qui n'a fait l'objet d'aucune évaluation quant à son efficacité.

La réforme Peillon sur les rythmes, laissant les clefs aux municipalités, a nécessité l'intervention du premier Ministre Valls, puis celle du nouveau ministre de l'éducation nationale annonçant un « assouplissement » du texte.

Sa mise en œuvre chaotique vient de prendre un nouveau tournant dans le département, à l'instar de quelques autres villes en France.

Hier soir, le maire de Chartres a fait voter une délibération (n°36) de conseil municipal indiquant que la ville de Chartres n'appliquerait pas la réforme des rythmes scolaires en septembre prochain, invoquant différents éléments dont :

- le coût important de cette réforme estimée par la collectivité à 450 000€ (150€ par an et par élève),
- l'organisation technique (locaux, encadrants...),
- l'incapacité d'accueillir les enfants en toute sécurité pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Face à un gouvernement qui fait la sourde oreille aux revendications des personnels sur ce sujet et qui s'obstine à passer en force sur ce dossier, même sous couvert d'un « assouplissement », le rejet de la communauté éducative trouve ici une ultime traduction qui ne va pas sans poser problème, celui de choisir les lois que l'on applique ou pas.

Cette première dans le département (qui va certainement faire des petits) pose le problème de l'organisation du service des enseignants, dont la responsabilité incombe à l'état employeur. Elle place, par conséquent, les enseignants dans une situation d'incertitude professionnelle. Elle décrédibilise aussi les équipes enseignantes vis-à-vis des familles et de leurs questionnements.

Dans ce contexte le SNUipp-FSU s'interroge sur la légalité d'une telle délibération. En effet, les municipalités n'ont pas la compétence de l'organisation scolaire (nombre de demi-journées de classe) mais celle du périscolaire. Cette confusion ne peut plus durer, c'est pourquoi, dès ce matin nous avons interpellé l'Inspecteur d'Académie pour une clarification urgente de la situation.

Le SNUipp-FSU entend poursuivre son combat pour une remise à plat complète du décret sur les rythmes scolaires sur le fond comme sur la forme, en prenant le temps nécessaire et en y consacrant les moyens nécessaires, dans l'intérêt des élèves comme des personnels, comme il le fait depuis septembre 2012.

Pour le SNUipp-FSU une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale, comme c'était le cas avant 2008.

Il est plus que temps pour le nouveau ministre d'engager enfin des négociations sur la base des revendications des personnels, et de suspendre immédiatement la mise en œuvre et la généralisation de cette réforme.

Champhol le 15 avril 2014

Le secrétariat départemental du SNUipp-FSU.28